Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1318

Artikel: Femmes et université : ni quand on veut, ni où on veut
Autor: Savary, Géraldine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015275

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ni quand on veut, ni où on veut

Vendredi 23 octobre, Michelle Perrot, coauteure avec George Duby d'une «Histoire des femmes» en cinq tomes, a été nommée docteur honoris causa de l'Université de Lausanne. Une occasion de se pencher sur le nombre de femmes enseignant à l'Université.

LE BILAN FAIT par Michelle Perrot, lors de sa conférence sur les femmes au XXe siècle, est plutôt mitigé. Si la «peur au ventre» est maintenant maîtrisée, si le contrôle du corps semble acquis, la participation des femmes aux sphères du pouvoir est encore loin d'être satisfaisante. À ses pieds, les autorités universitaires opinaient de la tête: un parterre composé du vice-recteur, du doyen, du vice-doyen et des professeurs.

En réalité, l'Alma Mater semble tout à fait imperméable à l'entrée des femmes dans les instances académiques. Alors que des progrès sont sensibles dans le secteur des médias, dans la fonction publique ou même dans le privé, le nombre de femmes réussissant à gravir les échelons qui mènent au statut envié de professeur reste honteusement bas. Entre le moment où les femmes terminent leurs études et celui où les plus tenaces achèvent leur thèse, la plupart disparaissent, happées par on ne sait quelle fatalité génétique.

Carrière masculine

On peut s'interroger sur les raisons de cette désaffection. Certes il ne s'agit ni d'un complot, ni d'une volonté masculine d'évincer les femmes du monde universitaires. Et les hommes peuvent répéter éternellement comme le Vicomte de Valmont dans *Les Liaisons dangereuses* «Mais ce n'est pas ma faute», et les femmes répondre comme Anna Karina dans *Pierrot le Fou*, «Qu'est-ce que je peux faire, je ne sais pas quoi faire».

Plusieurs facteurs peuvent néanmoins être invoqués pour expliquer l'absence des femmes dans l'enseignement universitaire. D'une part, une carrière se construit sur le long terme et dans la continuité. Les horaires sont inchiffrables, les charges familiales sont lourdes, les structures d'accueil pour les enfants insuffisantes. Et s'octroyer une pause équivaut à une sortie discrète mais irrémédiable du monde académique.

En réalité, la carrière universitaire reste basée sur un modèle masculin traditionnel. Les procédures de nomination privilégient une candidature s'appuyant sur le nombre de publications, de séjours à l'étranger, de colloques suivis. Enfin, les commissions de nomination sont constituées en majorité voire en totalité d'hommes; les cahiers des charges sont flous, les nominations se font souvent par cooptation ou échanges de bons procédés.

Lausanne à la traîne

Que faire pour ouvrir le cercle sacré des élus de l'Université aux femmes? Les autorités politiques et académiques agissent avec plus ou moins de bonne volonté. Dans les Universités de Fribourg, Neuchâtel, Genève, les Départements de l'instruction publique ont nommé une déléguée aux affaires féminines, souvent à temps partiel. À Lausanne, par contre, seule une commission des questions féminines fait office à la fois de dépôt de plainte et d'organisme de promotion de la femme. Rattachée au rectorat, elle est présidée par une femme, médecin aux soins intensifs, à qui on a concédé un dix pour-cent d'assistanat. Totalement insuffisant.

Genève a fait mieux, en tout cas plus. Une Loi sur l'égalité à l'Université a été adoptée à l'unanimité au Grand Conseil le 30 mai 1991. Unique en Europe, elle prévoit entre autres:

- Des objectifs quantifiés que l'Université se fixe par Faculté et École pour chaque catégorie d'enseignants, par période de quatre ans.
- Des mesures positives destinées à réaliser les objectifs quantifiés: essentiellement une règle de préférence en faveur du sexe sous-représenté en cas de qualifications équivalentes d'une part, et la prise en compte des charges familiales lors de l'engagement et de l'aménagement de la durée du travail d'autre part.
- Un dispositif institutionnel chargé de mettre en œuvre la loi se traduisant par la nomination d'une déléguée aux questions féminines et une commission de l'égalité du rectorat.

Le bilan après quatre ans semble plutôt positif; entre 1992 et 1996 le corps professoral féminin stabilisé a passé de 5,6% à 8,6% soit de 22 à 35 femmes. Un poste sur 3,3 a été attribué à une femme entre 1995 et 1996, alors qu'entre 1991 et 1992 l'équilibre était de 1 poste sur 13,5. Le caractère volontariste de la loi, les objectifs quantifiés imposés aux Facultés ont donc eu un impact. Par contre la féminisation du corps professoral non stabilisé a été plus lente, en grande partie parce que les réductions budgétaires ont entraîné une suppression importante de ces postes. *gs*

Comparaisons des effectifs féminins en 1996

	Fribourg*	Neuchâtel	Lausanne	Genève
Professeures	3,2%	9,5%	7,9%	8,6%
Corps intermédiaire supérieur	19,3%	19,0%	27,7%	21,3%
Assistantes	33,0%	34,9%	25,6%	43,4%

*Les dernières données fribourgeoises datent de 1995

Contrairement aux mesures prises à Genève, le DIPC vaudois reste pour le moins timide, voire timoré, pour inscrire dans la future Loi sur l'Université des objectifs de promotion de la femme dans le champ académique:

«Art.13: L'Université favorise la mise en œuvre de l'égalité de fait entre hommes et femmes en adoptant des mesures spécifiques appropriées.»